

Sur motion de M. Graham, il est résolu que le paragraphe 6 de l'article 92 soit biffé et remplacé par le suivant:

(6) La banque peut, à l'occasion, détruire ses livres et registres renfermant des inscriptions faites plus de trente ans avant cette destruction, et, dans toute action, poursuite ou procédure relative à une somme exigible ou prétendue exigible de la banque, son obligation doit être déterminée par rapport seulement à la preuve des matières ou choses qui ont surgi ou se sont produites, y compris les inscriptions faites dans les livres ou registres, pendant la période de trente ans immédiatement antérieure à l'ouverture de cette action, poursuite ou procédure. Toutefois, rien de contenu au présent paragraphe ne doit atteindre l'application d'une loi de prescription ni un droit de la banque de détruire l'un quelconque de ses livres et registres, selon qu'elle peut le juger opportun, ni dégager la banque d'une obligation envers la Banque du Canada à l'égard de quelque dette assujettie aux dispositions du paragraphe trois du présent article.

M. Graham propose que l'article 92 soit modifié par l'insertion, après le paragraphe 7, du nouveau paragraphe suivant:

Nulle disposition du présent article ne doit atteindre un droit, à l'égard d'une somme due par une banque mentionnée au paragraphe trois du présent article, que Sa Majesté, du chef d'une province, peut avoir exercé ou avoir été fondée à exercer à l'époque de l'entrée en vigueur de la présente loi.

M. Jean propose, en amendement, que la phrase suivante soit substituée au nouveau paragraphe proposé par M. Graham:

Nulle disposition du présent article ne doit atteindre un droit acquis à Sa Majesté, du chef d'une province.

Une discussion s'ensuit et, la question ayant été mise aux voix, l'amendement est rejeté.

La motion de M. Graham est adoptée.

L'article 92 est adopté dans sa forme modifiée.

A 6 h. 20 du soir, le Comité s'ajourne jusqu'au mercredi 26 juillet, à 11 heures 30 du matin.

Le MERCREDI 26 juillet 1944.

Le Comité permanent de la banque et du commerce se réunit à onze heures 45 du matin, sous la présidence de M. Moore.

*Présents:* MM. Authier, Black (*Cumberland*), Blair, Breithaupt, Cleaver, Coldwell, Edwards, Eudes, Fraser (*Northumberland, Ont.*), Fraser (*Peterborough-Ouest*), Graham, Gray, Hanson (*York-Sunbury*), Hazen, Hill, Jackman, Jean, Lafontaine, Macdonald (*Brantford*), Macmillan, McCann, McGeer, McGibbon, Marier, Maybank, Moore, Perley, Picard, Ross (*St-Paul's*), Ryan, Tucker, Ward.

*Sont aussi présents:* L'hon. J. L. Ilsley, K.C., ministre des Finances; le Dr W. C. Clark, C.M.G., sous-ministre des Finances; M. C. S. Tompkins, inspecteur général des banques; M. S. G. Dobson, directeur général, Banque Royale du Canada; M. B. C. Gardner, directeur général, Banque de Montréal.